

LIAISON NATIONALE ADC



AMIANTE: Un GRAND pas pour les ADC, un échec pour la Direction !!!

Pour rappel, un stock de cheminées de soufflage en Amiante, pourtant interdites depuis 1997 a été remis en service dans les engins moteurs. Après un vif débat mené par SUD-Rail lors de la dernière CFHSCT (Commission Fonctionnelle HSCT Traction) du 19 novembre 2009, la direction avait alors concédé à la distribution de masques de protection FFP3, dans toutes les UP. Le 23 janvier 2010 marquera une étape de plus dans la reconnaissance du risque Amiante pour une profession oubliée, celle des ADC !!

En Juillet 2009 un ADC de DIJON découvre la présence de composants amiantifères lors d'un dépannage en compartiment HT sur une BB 8600. La direction locale interdit alors logiquement l'accès à ces compartiments et préconise la DDS : La Direction de la traction avait ordonné de lever cette mesure de peur qu'elle s'étende nationalement !

► **Nous avons mis en demeure la Direction par courrier**: Si l'EPI nécessaire à la protection des ADC n'était pas fourni à l'identique des agents du matériel (voir page 2) ou s'il n'y avait pas d'interdiction d'intervenir en compartiment HT, les membres SUD-Rail dans les CHSCT déposeront des droits d'Alerte. Ce qui a été fait à partir du 02 décembre puisque la direction s'est arrêtée à la distribution d'un deuxième

Les membres CHSCT SUD-Rail de DIJON (*) ont donc déposé un droit d'alerte le 22 février pour toute intervention sur les cheminées de soufflage lors d'un dépannage en compartiment H.T. . Un CHSCT extraordinaire s'est déroulé le lendemain et a obligé la Direction locale à prendre des mesures :

☞ **Interdiction d'intervenir en compartiment H.T. sans EPI (combinaison + masque + gants + sur-bottes) dans les 8500, 7200, 25500 et 26000. Les mesures initiales prises l'été 2009 sont imposées et cassent donc la décision de la direction de la Traction!!!**

☞ **Tous les ADC de DIJON-Ville seront dotés d'EPI complet** comme pour les agents du matériel qui ont des procédures précises (MA 198) et qui n'ont aucune transcription pour les ADC.

☞ **Des Kits complet AMIANTE** seront mis en place dans les engins de l'ETBFC



Un quatrième droit d'Alerte vient d'être déposé le 2 mars sur l'UP du MANS par un **membre CHSCT SUD-Rail** et, même mesure, dotation à tous les ADC d'un kit complet AMIANTE. Notre revendication, légitime, doit faire jurisprudence dans toutes les UP.

L'amiante se respire, et alors ?!

Les fibres facilitent le transit intestinal, NON ?

AH BON ?

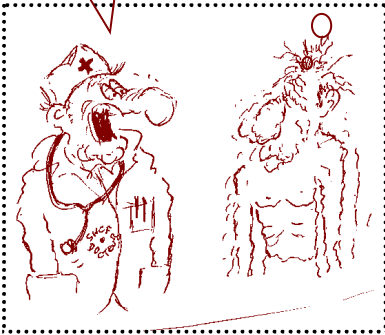
Depuis 1998, les cheminées de soufflage en amiante doivent être remplacées par des cheminées sans amiante (*peintes en vert pour repérage*), mais pour différentes raisons, un lot de cheminées de soufflage en amiante ont, non seulement été remises en service, mais aussi peintes en vert, augmentant ainsi la difficulté de savoir lesquelles sont amiantées ou non.

A ce jour, les agents du matériel ont des procédures très précises (**MA198**) en ce qui concerne l'accès aux compartiment H.T., extraits :

«ouvrir le coffre sans brusquerie»

“ En service, la fonction des cheminées entraîne la libération de poussières qui s'accumule sur celles-ci et dans les blocs d'appareillages. »

Curieusement, ces procédures ne trouvent aucune transcription pour les agents de la traction! Si les cheminots du matériel se protègent pour de simples visites, il est donc inconcevable que nous ne soyons pas tout autant protégés !!!

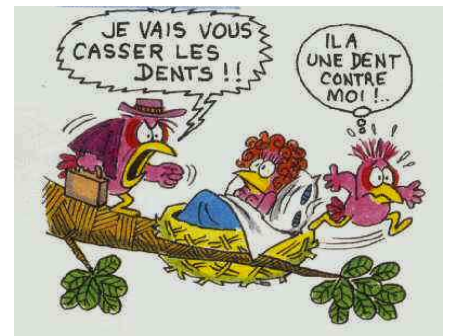


SUD-Rail se félicite de ces rebondissement mais demandera à la Direction d'équiper le parc Engins plutôt que les ADC !!! Pour rappel, il y a pas si longtemps les EM électriques étaient dotés de gants isolants permettant d'intervenir sur de la Moyenne Tension.

BREVES des Empoisonneurs

DIJON: Durant les mois de Janvier et Février 2010, des formations EM sur 8500/8600—25500 se sont déroulé sans même le port du masque FFP3 lors de l'ouverture du compartiment H.T.

TOULOUSE: Lors du CHSCT de coordination du janvier il a été prouvé que la Direction n'avait pas installé pour les agents du matériel de sas de décontamination post-intervention dans les compartiments HT et se changeaient...en cabine de conduite !!!**PRIX**



Ce dossier n'est pas pour autant bouclé et SUD-Rail, membre de l'AN-DEVA (Association d'indemnité des victimes de l'Amiante) n'écarte aucune piste juridique.

ADC, rapprochez vous des militants SUD-Rail et compte tenu de ces nouveaux éléments, faites dores et déjà inscrire le risque AMIANTE sur votre dossier médical si nécessaire.

Donner au syndicalisme des idées d'avance SUD